

**Association des copropriétaires « CHARBO »**

**Avenue Charbo, 77 à 1030 Bruxelles**

---

**PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 25 MARS 2015**

(avenue du Congo, 1 à 1050 Bruxelles)

**1. Présences et nomination du Bureau ;**

L'AG est ouverte à 18H30.

**Sont présents ou représentés :**

- 3 copropriétaires sur 3 représentant 1000 quotités sur 1000 sont présents en début d'AG, à savoir :

- D. VAN ERMEN et B. CHIRIBUTA
- M. ROEGES
- L. BELLI

Les quorums sont atteints.

**2. Mandat de syndic ;**

A l'unanimité, Damien VAN ERMEN est élu syndic jusqu'à la prochaine AGO.

**3. Approbation des comptes ;**

A l'unanimité, les comptes au 18 mars 2015 transmis sont approuvés.

**4. Appels de fonds et/ou contributions aux fonds de réserve ;**

A l'unanimité, il est décidé de ne pas faire d'appel de fonds pour l'instant et de maintenir les versements mensuels actuels au fond de réserve.

**5. Adoucisseur d'eau – choix du fournisseur – financement ;**

A l'unanimité, l'offre de BST est validée. Damien VAN ERMEN passera commande. Ces travaux seront payés via le fonds de réserve.

**6. Déplacement des compteurs électriques – Infos pratiques:**

D. VAN ERMEN explique avoir introduit la demande auprès de SIBELGA.

Les copropriétaires du rez et du 1<sup>er</sup> étage prendront à leur charge les frais de déplacement des compteurs électriques du 2<sup>ième</sup> et du 3<sup>ième</sup> étage. L. BELLI s'engage à mentionner dans tout acte de vente de sa cave en façade avant l'existence des servitudes perpétuelles liées à la (future) présence dans celle-ci des compteurs d'électricité, de gaz, d'eau et d'adoucisseur.

A l'unanimité, les copropriétaires confirment leur accord quant à ce.

**7. Aménagement du jardin.**

D. VAN ERMEN et B. CHIRIBUTA expliquent leur projet (pose de pavés/klinkers, abattage du sapin et du cerisier et pose de bruyère au-dessus des murs). Le projet est approuvé à l'unanimité.

**8. Nettoyage des communs**

Une fois par mois, à tour de rôle, les copropriétaires nettoieront les communs (enfin, surtout Leo).

**9. Aménagement terrasse du 1<sup>er</sup> étage**

M. ROEGES transmettra prochainement les plans de son projet.

\*  
\*\*

La séance est levée à 20h30.

**Conformément à la loi, le draft manuscrit du présent PV a été signé par le président de l'assemblée générale, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires.**



D. VAN ERMEN



B. CHIRIBUTA



M. ROEGES

L. BELLI